



**EPREUVE DE LA SELECTION PROFESSIONNELLE  
D'ACCES AU GRADE PRINCIPAL DU CORPS DES TECHNICIENS DE  
SERVICE DE SAUVETAGE ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE  
DES AERONEFS**

	<b>Coefficient</b>	<b>Durée</b>
<b>I - Epreuve orale d'admission :</b>		
<b>1°</b> Entretien avec le jury portant sur une situation de crise à analyser au préalable. Les 30 dernières minutes de l'entretien permettront au candidat d'exposer les points forts de son expérience professionnelle ainsi que son projet professionnel.  Préparation : 30 minutes	1	1H

---

Pour être admis, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 10.

**TECHNICIEN DE SERVICE DE SAUVETAGE ET DE LUTTE CONTRE  
L'INCENDIE DES AERONEFS DES POMPIERS DE L'AVIATION CIVILE  
DE LA NOUVELLE-CALEDONIE**

**Catégorie B**

Fonctions :

- Chef d'équipe
- Chef de manœuvre
- Instructeur
- Encadrement et direction

